

Tarifs 2021/2022 de l'accueil périscolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le CCAS de Mutzig a mis en place une tarification solidaire basée sur la prise en compte des ressources et de la composition familiale des ménages afin d'appliquer à chacun un tarif adapté à sa situation. Cette tarification est donc établie sur la base du quotient familial tel qu'il est calculé par la CAF :

$$\frac{1/12^{\circ} \text{ des revenus nets de l'année de référence} + \text{prestations familiales du mois } m-1}{\text{nombre de part(s) CAF}}$$

Les tarifs de l'accueil du midi et de l'accueil périscolaire du soir, forfaitaires, sont définis en fonction du quotient familial au moment de l'inscription :

	Représentant légal domicilié à Mutzig			Représentant légal domicilié hors commune		
	QF <= à 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF >= à 1 001€	QF <= à 700 €	QF de 701 à 1 000 €	QF >= à 1 001€
Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire						
Accueil du midi	5,50 €	6 €	6,50 €	6,60 €	7,20 €	7,80 €
Accueil périscolaire du soir	3,10 €	3,40 €	3,70 €	3,70 €	4,10 €	4,50 €
Accueil des mercredis						
Matin seul (8h - 12h)	5,50 €	6 €	6,50 €	6,60 €	7,20 €	7,80 €
Matin avec Repas (8h - 14h)	11,00 €	12,00 €	13,00 €	13,20 €	14,40 €	15,60 €
Après midi seul (14h - 18h30)	5,50 €	6 €	6,50 €	6,60 €	7,20 €	7,80 €
Après midi avec Repas (12h - 18h30)	11,00 €	12,00 €	13,00 €	13,20 €	14,40 €	15,60 €
Journée Complète (8h - 18h30)	15,50 €	17 €	18,50 €	18,80 €	20,60 €	22,40 €

La facturation est établie mensuellement sur la base de la fréquentation réelle de l'enfant.

Elle sera transmise en début de mois sur la base des éléments à facturer du mois précédent.

En cas de retard ou défaut de paiement, le CCAS de la ville de Mutzig se réserve le droit de suspendre ou de résilier le service d'accueil de l'enfant.